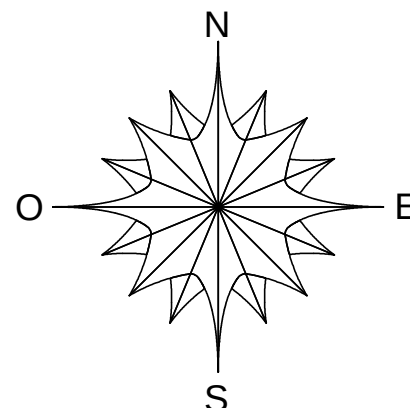




Légende

- SECTEUR A :**
Secteur où les constructions sont autorisées.
- SECTEUR B :**
Secteur où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Elaboration du Plan
Local d'Urbanisme
Commune de Buzy

Ech : 1/7500

Zonage réglementaire de la carte communale
en vigueur avant approbation du PLU

Projet de P.L.U. arrêté le 18/12/2024
Enquête publique du 14/10/2026 au 13/11/2026

